



Information générale

Étapes du processus de nomination du prochain recteur ou de la prochaine rectrice de l'Université de Montréal

Le Conseil de l'Université a jugé opportun, avant que ne débute le processus de nomination, de faire part à la communauté universitaire de quelques éléments de réflexion sur les défis majeurs que l'Université aura à relever au cours des prochaines années. [Cliquer ici pour en prendre connaissance.](#)

Le processus menant à la nomination du prochain recteur par le Conseil de l'Université, décrit ci-dessous, comprenait plusieurs étapes permettant à l'ensemble de la communauté universitaire d'y participer et de faire connaître ses attentes.

Étapes du processus

L'Assemblée universitaire forme un Comité de consultation composé de 11 membres. Liste des membres du Comité. 15 mars 2004

Le Comité établit la liste des critères retenus pour le choix du recteur et il la soumet, pour avis, au Conseil et à l'Assemblée universitaire. 26 avril 2004

Le Comité fait parvenir aux membres de l'Assemblée universitaire les critères retenus pour le choix du recteur et il les invite à lui soumettre des candidatures. Tout bulletin de mise en nomination doit être signé par au moins cinq membres de l'AU. Date limite pour la réception des candidatures: 21 juin 2004

Le Comité fait aussi appel à une firme d'experts en recrutement de cadres et lui confie le mandat de lui suggérer des noms de personnes répondant aux critères établis.

Le Comité dresse une liste de candidatures comprenant celles proposées par les membres de l'AU et celles qu'il retient parmi les candidatures soumises par la firme d'experts. 21 juin 2004

Le Comité informe les personnes dont les noms apparaissent sur la liste de manière à ce que ceux et celles qui le souhaitent puissent le faire retirer.

Le Comité transmet aux membres de l'AU et du CU les noms des personnes en lice au terme des premières étapes du processus. 19 août 2004

<p>Le Comité invite chaque personne en lice à participer, sur une base volontaire, aux différentes étapes du processus de consultation.</p>	<p>Date limite pour soumettre un bref exposé de programme: 16 août</p>
<p>Chaque personne est invitée à soumettre un bref exposé de son programme (texte d'une longueur maximale de 500 mots) et à remplir une fiche biographique comprenant un résumé de son <i>curriculum vitae</i> et un exposé de sa vision de l'Université (texte d'une longueur maximale de 250 mots).</p>	<p>Date limite pour remettre la fiche biographique: 10 septembre</p>
<p>Le Comité publie les programmes reçus dans <i>Forum</i> et sur le site Web de l'Université.</p>	<p>30 août 2004</p>
<p>Le Comité tient un débat public à l'intention de la communauté universitaire, auxquels les personnes en lice sont invitées à participer.</p>	<p>21 septembre 2004</p>
<p>L'Assemblée universitaire tient un scrutin indicatif au cours duquel chaque membre présent inscrit, dans un ordre préférentiel, un nombre déterminé de noms parmi ceux apparaissant sur la liste. Les résultats de cette consultation sont rendus public.</p>	<p>4 octobre 2004</p>
<p>Le Comité reçoit les personnes qui désirent se faire entendre individuellement ou en groupe.</p>	<p>Octobre et novembre 2004</p>
<p>Le Comité rencontre les personnes en lice, à tour de rôle.</p>	<p>Décembre 2004</p>
<p>Le Comité délibère en tenant compte de tous les éléments à sa disposition et, dans ses recommandations, doit s'en tenir aux personnes proposées pour le scrutin. Il présente au Conseil ses recommandations, accompagnées d'un rapport circonstancié de ses délibérations.</p>	<p>Janvier-février 2005</p>
<p>Le Conseil de l'Université nomme recteur la ou l'une des personnes que le comité recommande, ou toute autre personne après avoir consulté le comité.</p>	<p>Février ou mars 2005</p>

Ce site a été optimisé pour les fureteurs Microsoft Internet Explorer, version 6.0 et ultérieures, et Netscape, version 6.0 et ultérieures.